Rare
DC
141
.F74
no. 262

Lb 3451

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL

De la séance du 27 thermidor, an IIe de la République française une & indivisible.

PRÉSIDENCE DE MERLIN (de Douay).

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre du citoyen Monroc, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis de l'Amérique, au président de la Convention nationale de la République, dont la teneur suit :

Paris, le 26 thermidor.

CITOYEN PRÉSIDENT,

Arrivé depuis quelques jours, avec la commission du président des Etats-Unis de l'Amérique, de représenter ces Etats en qualité de ministre plénipotentiaire près la République française, & n'étant point informé du département compé-

tent, ni des formes établies par la loi pour reconnoître mon caractère, j'ai cru qu'il étoit de mon devoir de faire connoître ma mission immédiatement aux représentans de la nation. A eux appartient le pouvoir de déterminer le jour & de prescrire le mode d'après lequel je dois être reconnu comme le représentant de leur alliée & de leur *république sœur*; ils auront aussi la bonté de me désigner le département où je dois me présenter pour être reçu sous le titre que je porte.

Je vous fais cette communication avec d'autant plus de plaisir, qu'elle me donne l'occasion, non seulement de témoigner aux représentans des citoyens libres de la France mon dévouement personnel pour la cause de la liberté, mais de les assurer en même temps, de la manière la plus positive, du profond intérêt que le gouvernement & le peuple de l'Amérique prennent à la liberté, au succès & à la prospérité de la République française.

Signé, JAMES MONROC.

La Convention nationale décrète l'insertion de cette lettre dans son procès-verbal & au Bulletin de correspondance, & renvoie la lettre & les pièces jointes au comité de salut public, pour lui en faire à ce sujet un rapport séance tenante.

En exécution du décret prononcé dans la présente séance, portant renvoi au comité de salut public de la lettre du citoyen James Monroc, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis de l'Amérique, un membre du comité monte à la tribune, fait le rapport suivant sur le mode d'admission de ce ministre plénipotentiaire près la République, & il donne lecture d'une copie de ses lettres de créance.

Rapport fait au nom du comité de salut public, le 27 thermidor.

Le ministre d'un peuple libre se présente devant vous, & vous demande de faire reconnoître son caractère auprès de la Nation française. Vous avez ordonné à votre comité de salut public de vous présenter, dans la séance, ses idées sur le mode de réception que vous deviez faire à ce mi-

nistre. Citoyens, nous n'avons trouvé d'autre mode que celui de l'amitié & de la fraternité, qui est le caractère d'une Nation libre. La chûte du trône du tyran a entraîné dans ses décombres la vieille diplomatie & la tradition de toutes ces cérémonies ridiculement fastueuses qu'avoit inventées l'orgueil des courtisans. La véritable diplomatie des peuples indépendans, est dans leur défense réciproque, & dans les communications & les bienfaits du commerce. Laissons les despotes mettre toute leur gloire & leur grandeur dans une vaine représentation. La fière république hait le faux étalage des monarchies : la majesté du peuple est simple, franche comme sa liberté.

Le premier aspect qui s'offroit autrefois à un ministre étranger envoyé en France, étoit une cour corrompue & d'orgueilleux esclaves. Il étoit environné aussi-tôt de tout ce qui rampoit aux pieds du maître. Un tyran caressoit en sa personne l'orgueil d'un autre tyran.

L'amitié, la franchise, le peuple & ses représentans, voilà le spectacle que nous devons offrir au plénipotentiaire des Etats-Unis de l'Amérique. La place publique où étoient répandus les citoyens, le temple des lois où siégeoit le sénat, étoient les endroits où l'on recevoit les ambassadeurs chez un grand peuple ; telles doivent être nos idées républicaines sur l'admission parmi nous des ministres étrangers.

C'est en vain que les despotes se coalisent, un pacte éternel d'amitié & de puissance va commencer entre les peuples libres. La fraternité va les rapprocher pour le bonheur du monde. Le crime a uni les rois ; la nature a créé une alliance secrète dans le cœur des Nations indépendantes ; elle repousse de nos contrées les esclaves qui nous avoisinent : elle va nous chercher des frères au delà des mers. Que la liberté française s'allie donc de nouveau aujourd'hui en face du Monde, à la liberté américaine. Que l'ambassadeur de cette République, qui nous a donné la première l'exemple de briser les fers des tyrans & de conquérir nos droits, vienne donc jurer, au milieu des représentans de la Nation française, la confirmation de cette alliance fraternelle qui doit faire triompher la liberté des deux continens. Qu'il soit admis au milieu de nous comme un ami ; que toute orgueilleuse cérémonie disparoisse dans

un moment où l'ame des deux peuples républicains correspond & s'unit. Que l'amitié soit le seul introducteur ; qu'au sein de la Convention nationale, après avoir exposé sa mission, il reçoive du président l'expression des sentimens de fraternité du Peuple français, & du desir de former une alliance qui soit le commencement de l'affranchissement du genre humain.

Voilà, citoyens, ce que votre comité de salut public vous propose.

Sur ce rapport, la Convention nationale décrète :

ARTICLE PREMIER.

Le ministre plénipotentiaire des Etats-Unis sera introduit au sein de la Convention nationale ; il présentera l'objet de sa mission ; le président lui donnera l'accolade fraternelle, en signe de l'amitié qui unit le peuple américain & le peuple français.

II.

Le président de la Convention écrira au président du congrès américain, en lui envoyant le procès-verbal de la séance.

Ensuite, sur la proposition faite de fixer le jour & l'heure de l'admission du ministre plénipotentiaire des Etats-Unis :

« La Convention nationale décrète que le ministre plénipotentiaire des Etats-Unis de l'Amérique sera admis au sein de la Convention demain à deux heures ».

Signé, MERLIN (de Douai), *président* ; LEVASSEUR (de la Meurthe), FRÉRON, P. BARRAS, COLLOMBEL, PORTIER (de l'Oise), BAR.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du 28 thermidor, l'an II de la République française une & indivisible.

Le citoyen James Monroc, ministre plénipotentiaire envoyé par les Etats-Unis d'Amérique près la République française, est admis dans la salle des séances de la Convention nationale; il prend place au milieu des représentans du peuple, & fait remettre au président, avec ses lettres de créance, la traduction d'un discours adressé à la Convention nationale; il en est fait lecture par un des secrétaires, ainsi qu'il suit.

Discours prononcé au nom de James Monroc, lors de son admission, le 28 thermidor.

CITOYENS PRÉSIDENT ET REPRÉSENTANS DU PEUPLE FRANÇAIS,

« Mon admission dans cette assemblée en présence de la Nation Française (car tous les citoyens de la France sont représentés ici), pour être reconnu comme le représentant de la République américaine, affecte ma sensibilité à un point que je ne puis exprimer. Je la considère comme une nouvelle preuve de l'amitié & de l'estime que la Nation française a toujours témoignée à leurs alliés les Etats-Unis de l'Amérique.

Les Républiques devroient se rapprocher les unes des autres. Sous beaucoup de rapports, elles ont toutes le même intérêt. Mais cette maxime est spécialement vraie à l'égard des Républiques américaine & française. Leurs gouvernement ont une grande analogie, ils chérissent tous deux les mêmes principes & reposent sur les mêmes bases; les droits égaux & inaliénables de l'homme. Même le souvenir des dangers communs augmentera leur harmonie & cimentera leur union. L'Amérique a eu ses jours d'oppression, de difficultés & de guerre, mais ses enfans furent vertueux & braves; & l'orage qui a si long-temps obscurci son horison

politique, s'est dissipé & l'a laissée dans la pleine jouissance de la paix, de la liberté & de l'indépendance.

La France, notre alliée & notre amie, qui nous a assistés dans notre conflit, s'est de même élancée aujourd'hui dans cette carrière honorable, & je suis heureux d'ajouter ici que tandis que la persévérance, la magnanimité & la valeur héroïque de ses troupes commandent l'admiration & les applaudissemens du monde étonné, la sagesse & la fermeté de ses conseils promettent également les résultats les plus heureux.

L'Amérique n'est pas spectatrice insensible de vos efforts dans la crise actuelle; je vous soumets, dans les déclarations de chaque département de notre gouvernement, déclarations fondées sur l'affection de la masse de nos citoyens, la preuve la plus convaincante de leur attachement sincère pour la liberté, la prospérité & le bonheur de la République française. Chaque branche du congrès, conformément au mode de délibération qui y est établi, a requis le président de vous informer de ses dispositions, & en remplissant le desir de ces deux branches, je suis instruit de vous déclarer que le président a exprimé ses propres sentimens.

Les pouvoirs qui me sont confiés étant reconnus par vous, je me promets la plus grande satisfaction dans l'exercice de mes fonctions, parce que je suis intimément convaincu qu'en suivant les impulsions de mon propre cœur, en faisant des vœux pour la liberté & le bonheur de la Nation française, j'exprime les sentimens de ma patrie; & qu'en faisant tout ce qui est en mon pouvoir pour conserver & perpétuer la bonne harmonie qui existe si heureusement entre les deux Républiques, je vais servir leurs intérêts mutuels.

C'est vers ces grands objets que sont dirigés tous mes efforts. Si j'ai le bonheur de me conduire de manière à mériter l'approbation des deux Républiques, je regarderai cet événement comme le plus heureux de ma vie, & je me retirerai dans la suite avec cette consolation qui est exclusivement le partage de ceux dont les intentions sont pures & qui servent la cause de la liberté ».

Les expressions de fraternité, d'union entre les deux peuples, & de l'intérêt que prennent les Etats-Unis d'Amé-

rique aux succès de la République française, sont entendus avec la plus vive sensibilité, & couverts d'applaudissemens. Lecture est aussi donnée des lettres de créance du citoyen Monroc, ainsi que de celles écrites par le congrès américain & par son président, à la Convention nationale & au comité de salut public.

Signé, JAMES MONROC.

Lettres de créance de M. Monroc, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis.

Georges Washington, président des États-Unis de l'Amérique, aux Représentans du Peuple français, membres du comité de salut public de la République française, la grande amie & bonne alliée des Etats-Unis.

Ayant été informé du desir de la République française, qu'un nouveau ministre lui fût envoyé par les Etats-Unis, j'ai résolu de manifester ma sensibilité pour la promptitude avec laquelle ma demande a été accueillie, en remplissant également celle de votre gouvernement. Il s'est passé quelque temps avant qu'on ait pu trouver un homme, digne de la commission importante d'exprimer les vœux des Etats-Unis pour le bonheur de nos alliés, & de resserrer les liens de notre amitié. J'ai fait choix aujourd'hui de James Monroc, un de nos concitoyens distingués, pour résider près la République française en qualité de ministre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique. Il est chargé d'être près de vous l'interprète de notre sollicitude sincère pour votre prospérité, & de cultiver avec zèle la cordialité qui subsiste si heureusement entre nous. D'après la connoissance que j'ai de sa fidélité, probité & bonne conduite, j'ai la pleine confiance qu'il se rendra agréable auprès de vous, & qu'il remplira notre desir de conserver & d'avancer, dans toutes les occasions, les intérêts & les liaisons des deux nations. Je vous prie en conséquence de donner une créance entière à tout ce qu'il vous dira au nom des Etats-Unis, & principalement quand il vous assurera que votre prospérité est un

objet de notre affection, & je prie dieu qu'il ait la République française en sa sainte garde.

Donné à Philadelphie le 28 mai 1794.

Signé, G. WASHINGTON.

Par le président des Etats-Unis d'Amérique,
Signé, EDM. RANDOLPH, secrétaire d'état.

Philadelphie, le 10 juin 1794.

Le soussigné secrétaire d'état des Etats-Unis de l'Amérique, a l'honneur d'informer le comité de salut public de la République française, que le 25 avril de l'année présente, il a été unanimement résolu par la chambre des représentans, que la lettre du comité de salut public de la République française, adressée au congrès, soit transmise au président des Etats-Unis, & qu'il soit invité à y répondre au nom de cette chambre, en exprimant sa sensibilité de la manière amicale & affectionnée avec laquelle le comité s'est adressé au congrès des Etats-Unis, en y ajoutant l'assurance positive que les représentans du peuple des Etats-Unis s'intéressent vivement au bonheur & à la prospérité de la République française.

Le président des Etats-Unis a confié cette tâche honorable & intéressante au département d'état. Elle ne peut être remplie plus convenablement qu'en saisissant cette occasion pour déclarer formellement à l'alliée des Etats-Unis, que la cause de la liberté, pour la défense de laquelle les Américains ont prodigué tant de sang & de trésors, est chérie par notre République avec un enthousiasme toujours croissant; que par-tout où sera déployé l'étendard de la liberté, l'affection des Etats-Unis se ralliera toujours, & que les succès de ceux qui s'élèvent pour la venger, seront célébrés par les Etats-Unis, & y seront sentis comme leurs propres succès & comme ceux des autres amis de l'humanité.

Oui, représentans de notre alliée, votre communication a été adressée à des hommes qui partagent votre sort & qui prennent le plus vif intérêt au bonheur & à la prospérité de la République française.

Signé, EDMOND RANDOLPH, *secrétaire d'état.*

Philadelphie, le 10 juin 1794.

Le soussigné secrétaire d'état des Etats-Unis de l'Amérique, a l'honneur de communiquer au comité de salut public de la République française, que le 24 avril 1794, il a été ordonné par le sénat des Etats-Unis, que la lettre du comité, adressée au congrès, soit transmise au président, & qu'il soit invité d'y répondre, au nom du sénat, de manière à manifester l'amitié sincère de cette chambre & ses bonnes dispositions pour la République française.

En remplissant cette tâche commise par le président au département d'état, les secours généreux que les Etats-Unis ont reçus de la nation française dans leur conflit pour l'indépendance, se présentent fortement à notre mémoire.

C'est sur cette base que l'amitié entre les deux nations fut d'abord fondée; c'est sur cette base & les égards mutuels témoignés depuis, qu'elle s'est accrue; & soutenue par ces motifs, elle sera ferme & constante.

C'est pourquoi le sénat présente au comité de salut public ses vœux sincères pour la République française. Il apprend avec sensibilité tous les succès qui avancent le bonheur de la nation française; & l'établissement complet de la paix & de la liberté en France, sera considéré par le sénat comme un bonheur pour les Etats-Unis & pour l'humanité.

Signé, EDMOND RANDOLPHE, secrétaire d'état.

Réponse du président de la Convention nationale.

Le peuple français n'a point oublié que c'est au peuple américain qu'il doit l'initiative de sa liberté; c'est en admirant la sublime insurrection du peuple américain contre cette Albion, jadis si fière, aujourd'hui si avilie; c'est en prenant lui-même les armes pour en seconder les courageux efforts; c'est en cimentant l'indépendance, du sang de ses plus braves guerriers, que le peuple français a appris à briser à son

tour le sceptre de la tyrannie, & à élever la statue de la liberté sur les ruines d'un trône basé sur quatorze siècles de corruption & de crimes.

Comment donc ne seroient-ils pas amis, comment n'associeroient-ils pas les moyens réciproques de prospérité que leur offrent le commerce & la navigation, ces deux peuples qui sont devenus libres l'un par l'autre ? Mais ce n'est point une union purement diplomatique, c'est la fraternité la plus douce, la plus franche, qui doit les unir : c'est elle qui les unit en effet, & cette union sera à jamais indissoluble, comme elle sera à jamais le fléau des despotes, la sauve-garde de la liberté du monde, la conservatrice de toutes les vertus sociales & philantropiques.

En nous apportant, citoyen, le gage de cette union si chérie, tu ne pouvois manquer d'être accueilli avec le plus vif intérêt. Il y a cinq ans, l'usurpateur de la souveraineté du peuple t'auroit reçu avec la morgue qui ne sied qu'au vice, & il auroit cru faire beaucoup, en accordant au ministre d'une nation libre quelque signe de son insolente protection : aujourd'hui, c'est le peuple souverain lui-même, représenté par des mandataires fidèles, qui te reçoit, & tu vois de quel attendrissement & de quelle effusion de cœur est accompagnée cette cérémonie simple & touchante. Il me tarde de la couronner par l'accolade fraternelle que je suis chargé de te donner au nom du Peuple français : viens la recevoir, au nom du peuple américain ; & que ce tableau achève de détruire la dernière espérance de la coalition impie des tyrans.

En témoignage de la fraternité qui unit les deux peuples français & américain, le président donne l'accolade au citoyen Monroc.

Ensuite, sur la proposition de divers membres, la Convention nationale rend à l'unanimité le décret suivant :

La Convention nationale décrète :

ARTICLE PREMIER.

Lecture & vérification faites des pouvoirs du citoyen Ja-

mes Monroc, il eſt reconnu & proclamé miniſtre plénipotentiion des Etats-Unis d'Amérique près la République françaiſe.

II.

Les lettres de créance du citoyen James Monroc, miniſtre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique ; celles qu'il a remiſes de la part du congrès américain & de ſon préſident, adreſſées à la Convention nationale & au comité de ſalut public ; le diſcours du citoyen Monroc, la réponſe du préſident de la Convention, ſeront imprimés dans les deux langues françaiſe & américaine, & inſérées dans le bulletin de correſpondance.

III.

Les drapeaux des Etats-Unis d'Amérique ſeront joints à ceux de la République françaiſe, & dépoſés dans la ſalle des ſéances de la Convention nationale, en ſigne de l'union & de la fraternité éternelles des deux peuples français & américain.

Signé, MERLIN (de Douai), *préſident* ; BAR ; LEVASSEUR (de la Meurthe) ; PORTIER, (de l'Oiſe) ; COLLOMBEL ; P. BARRAS ; FRÉRON, *ſecrétaires*.

To the committee of public safety of the French Republick.

Philadelphia, June 10th, 1794.

The undersigned secretary of state of the United-States of America has the honour of communicating to the committee of public safety for the French Republick, that on the 24th day of april 1794, it was ordered by the Senate of the United-States, that the letter of that committee, addressed to Congress, be transmitted to the president, and that he be requested to cause the same to be answered on behalf of the Senate, in such manner as shall manifest their sincere friendship and goodwill for the French Republic.

In executing this duty, which has been allotted by the president to the department of State, the liberal succours which the United-States received from the French Nation, in their struggle for independence, present themselves warm to the recollection. On this basis was the friendship between the two nations founded; on this basis, and the continued interchanges of regard since has it grown: and supported by these motives, it will remain firm and constant.

The Senate therefore tender to the committee of public safety their zealous wishes for the French Republick; they learn with sensibility every success which promotes the happiness of the French Nation; and the full establishment of their peace and liberty will be ever esteemed by the Senate as a happiness to the United-States and to humanity.

EDM. RANDOLPH, Secretary of State.

To the committee of public safety of the French Republick.

Georges Washington, president of the United-States of America, to the representatives of the French People, members of the committee of public safety of the French Republick, the great and good friend and ally of the United-States.

On the intimation of the wish of the French Republick, that a new minister should be sent from the United-States, I resolved to manifest my sense of the readiness with which my request was fulfilled, by immediately fulfilling the request of your government. It was sometimes before a character could be obtained, worthy of the high office of expressing the attachment of the United-States to the happiness of our allies, and drawing closer the bounds of our friendship. I have now made choice of James Monroe, one of our distinguished citizens, to reside near the French Republick, in the quality of minister plenipotentiary of the United-States of America. He is instructed to bear to you our sincere solicitude for your welfare, and to cultivate with zeal the cordiality so happily subsisting between us. From a knowledge of his fidelity, probity and good conduct, I have entire confidence that he will render himself acceptable to you, and give effect to our desire of persevering and advancing, on all occasions, the interest and connection of the two nations. I beseech you, therefore, to give full credence to whatever he shall say to you on the part of the United-States, and, most of all, when he shall assure you that your prosperity is an object of our affection; and I pray God to have the French Republick in his holy keeping.

G. WASHINGTON.

By the president of the United-States of America.

EDM. RANDOLPH, secretary of State.

CITIZENS PRESIDENT AND REPRESENTATIVES OF THE FRENCH PEOPLE,

My admiſſion into this Aſſembly, in the preſence of the French Nation (for all the citizens of France are repreſented here), to be recognized as the repreſentative of the American Republick, impreſſes me with a degree of ſenſibility which I cannot expreſs. I conſider it as a new proof of that friendship and regard which the French Nation has always shewn to their ally, their United-States of America.

Republicks should approach near to each other. In many reſpects they all have the ſame intereſt: but this is more eſpecially the caſe with the American and French Republicks. Their governments are ſimilar; they both cherish the ſame principles, and reſt on the ſame baſis, the equal and unalienable rights of men. The recollection too of common dangers and difficulties, will increaſe their harmony and cement their union. America had her days of oppreſſion, difficulty, and war; but her ſons were virtuous and brave, and the ſtorm which long clouded her political horiſon has paſſed, and left them in the enjoyment of peace, liberty and independance. France, our ally and our friend, and who aided in the conteſt, has now embarked in the ſame noble career; and I am happy to add that whilſt the fortitude, magnanimity, and heroic valour of her troops command the admiration and applauſe of the aſtonished world, the wiſdom and firmneſs of her councils unite equally in ſecuring the happieſt reſult.

America is not an unfeeling ſpectator of your affairs at the preſent criſis. I lay before you, in the declarations of every department of our government, declarations which are founded in the affection of the citizens at large, the moſt decided proof of her ſincere attachment to the liberty, proſperity and happineſs of the French Republick. Each branch of the Congreſs, according to the courſe of their proceedings there, has requeſted the preſident to make this known to

you. In its behalf, and in fulfilling the desires of those branches, I am instructed to declare to you that he has expressed his own.

In discharging the duties of the office which I am now called to execute, I promise myself the highest satisfaction, because I well know that whilst I pursue the dictates of my own heart, in wishing the liberty and happiness of the French Nation, and which I must sincerely do, I speak the sentiments of my own country; and that by doing every thing in my power to preserve and perpetuate the harmony so happily subsisting between the two Republicks, I shall promote the interest of both. To this great object, therefore, all my efforts will be directed. If I can be so fortunate as to succeed in such manner as to merit the approbation of both Republicks; I shall deem it the happiest event of my life, and retire hereafter with a consolation which those who mean well and have served the cause of liberty alone can feel.

JAMES MONROE, minister plenipotentiary of the United-States of America with the French Republick.

Paris, August 15th, 1794.

To the committee of public safety of the French Republick.

Philadelphia, june 10th, 1794.

The undersigned secretary of state for the United-States of America, has the honour of representing to the committee of public safety for the French Republick, that on the 25th of April in the present year, it was unanimously resolved by the House of Representatives, as follows: « That the » letter of the committee of public safety of the French » Republick, addressed to Congress, be transmitted to the » president of the United-States, and that he be requested » to cause the same to be answered on behalf of this House, » in terms expressive of their sensibility for the friendly and » affectionate manner in which they have addressed the » Congress of the United-States, with an unequivocal as- » surance that the representatives of the people of the » United-States have much interest in the happiness and » prosperity of the French Republick. »

The president of the United-States has consigned this honourable and grateful function to the department of state. In no manner can it be more properly discharged, than by seizing the occasion of declaring to the ally of the United-States, that the cause of liberty, in the defense of which so much American blood and treasures have been lavished, is cherished by our Republick with increasing enthusiasm; that under the standard of Liberty, wherever it shall be displayed, the affection of the United-States will always rally; and that the successes of those who stand forth as her avengers, will be gloried in by the United-States, and will be felt as the successes of themselves and the other friends of humanity.

Yes, Representatives of our ally, your communication has been addressed to those who share in your fortunes, and who take a deep interest in the happiness and prosperity of the French Republick.

EDM. RANDOLPH, secretary of state.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.